

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

BAPE

MÉMOIRE

PROJET ÉNERGIE SAGUENAY

Présenté par

SIERRA CLUB QUÉBEC

*Chapitre québécois de la
Sierra Club Canada Foundation*

MÉMOIRE ENVOYÉ LE 22 OCTOBRE 2020

AUDIENCES DÉBUTÉES LE 14 SEPTEMBRE 2020



AVANT-PROPOS

Distingués président, commissaire et analystes de la commission,

Sierra Club Québec est honoré de pouvoir vous remettre aujourd'hui ce mémoire qui nous l'espérons mettra en lumière certains aspects reliés au projet Énergie Saguenay qui pourraient ne pas avoir été soulignés abondamment par d'autres groupes, et d'autres qui se joindront d'une même voix aux impressionnants rapports colligés par nos nombreux et vifs organismes de protection du territoire et de la vie citoyenne de la province, ainsi qu'à la multitude de citoyens eux-mêmes ayant fait le choix de prendre la parole auprès de votre instance dans ce dossier.

Le Québec en tant que leader historique du mouvement de participation publique au Canada dû à son approche communautaire forte peut se réjouir d'être si présent dans les enjeux qui inquiètent le territoire et les résidents des communautés de notre province. Nous sommes privilégiés à SCQ d'ajouter notre voix à ce véritable concert de l'ère virtuelle, afin de tendre une perche au gouvernement du Québec pour l'inviter à choisir une direction qui optimise mieux les ressources de notre province pour faire face aux défis de ce début du 21^e siècle, plutôt que de choisir un chemin menant à plus d'épuisement de sa population, de difficultés dues à l'exploitation irraisonnée de ses ressources, ainsi que de tristesse en général par l'anéantissement de la beauté de nos territoires et le piétinement des voix qui en émergent.

Sierra Club Québec existe dans les registres depuis 2006, mais tire sa source du Sierra Club Canada, devenu une fondation en 2017, et qui était avant cela une ONG pan-nationale depuis 1992, tout juste précédée dans son existence par le Sierra Club BC, fondé lui en 1989. SC est un mouvement né en 1892 aux États-Unis au même moment que l'impressionnant réseau des parcs nationaux américains, sous l'impulsion du même naturaliste, John Muir. La mission de notre chapitre provincial est d'assurer la protection du patrimoine naturel dans la province, d'où notre participation à ce processus du Bureau d'audiences publiques.

TABLES DES MATIÈRES

	Page
Avant propos.....	2
1) Le béluga et les sanctuaires marins	
a) cétacé.....	4
b) sanctuaire.....	6
c) le bruit et autres pollutions.....	7
2) Position de Sierra Club Québec	
d) avec égard à ce qui précède.....	9
e) compte tenus.....	16

1) LE BÉLUGA ET LES SANCTUAIRES MARINS

a) cétacé

Le béluga est un type de cétacés.

Pour les fins de compréhension de ce texte, nous entendons par cétacés les individus définis par les adaptations physiologiques, comportementales, ainsi que l'appartenance phylogénétique suivante (lecture préalable très suggérée) : https://www.montclair.edu/profilepages/media/5008/user/Gatesy_et_al._2012_A_phylogenetic_blueprint_for_a_modern_whale.pdf (Gatesy, J. et al., 2012, "A phylogenetic blueprint for a modern whale" in Elsevier - *Molecular Phylogenetics and Evolution*, en ligne).

Le 22 mai 2010, un groupe de scientifiques, d'académiciens et de chercheurs internationaux ont tenu une conférence à Helsinki, en Finlande, et l'ont conclue en rédigeant la déclaration suivante :

"Based on the principle of the equal treatment of all persons;

Recognizing that scientific research gives us deeper insights into the complexities of cetacean minds, societies and cultures;

Noting that the progressive development of international law manifests an entitlement to life by cetaceans;

We affirm that all cetaceans as persons have the right to life, liberty and wellbeing.

We conclude that:

- 1. Every individual cetacean has the right to life.*
- 2. No cetacean should be held in captivity or servitude; be subject to cruel treatment; or be removed from their natural environment.*
- 3. All cetaceans have the right to freedom of movement and residence within their natural environment.*
- 4. No cetacean is the property of any State, corporation, human group or individual.*
- 5. Cetaceans have the right to the protection of their natural environment.*
- 6. Cetaceans have the right not to be subject to the disruption of their cultures.*
- 7. The rights, freedoms and norms set forth in this Declaration should be protected under international and domestic law.*

8. *Cetaceans are entitled to an international order in which these rights, freedoms and norms can be fully realized.*
9. *No State, corporation, human group or individual should engage in any activity that undermines these rights, freedoms and norms.*
10. *Nothing in this Declaration shall prevent a State from enacting stricter provisions for the protection of cetacean rights."* (cetaceanrights.org)

La déclaration fut présentée par la suite, 2 ans plus tard, le 19 février 2012, à l'occasion de la rencontre annuelle de l'AAAS, l'*American Association for the Advancement of Science*, la plus importante conférence mondiale dédiée à la science. Fondée en 1848 aux États-Unis en parallèle à l'émergence de la communauté scientifique, l'association œuvre depuis plus de 150 ans en interrelation avec le processus d'évolution de la science aux États-Unis (aaas.org/mission).

Le 21 juin 2019, le Parlement du Canada sanctionne une loi (L.C. 2019, ch. 11), la *Loi visant à mettre fin à la captivité des baleines et des dauphins*, interdisant désormais au pays la capture, la garde et la mise en captivité de tout cétacé, à des fins autres que de porter assistance aux individus cétacés en détresse, et fait des actes énumérés précédemment, ainsi que de la reproduction forcée ou de l'intrusion reproductive, des actes punissables au code criminel (en ligne : https://laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2019_11/page-1.html). Le projet de loi, mis à part quelques voix du parti Conservateur, fut adopté à l'unanimité.

Un projet de loi, d'origine d'un parti d'opposition, amende le code criminel, dans la quasi-unanimité des voix de nos élus, pour tout le pays. Et impose ce faisant des amendes pouvant aller jusqu'à 200 000\$ pour une infraction.

C'est l'état de la considération des cétacés dans notre pays : de leur reconnaissance en droit de leur liberté inaliénable, du respect de leur intégrité physique et reproductive, dans une perspective forte de l'opinion publique, de la prise en compte des avancés scientifiques dans nos façons correctes d'agir, ainsi que du souhait de respecter cet autrui émergeant pour l'avenir.

b) sanctuaire

Le Parc marin du Saguenay-Lac-St-Jean, en jeu dans le projet Énergie Saguenay, est **la seule aire marine protégée** au Québec. En kayak, de la berge ou même par plongée sous-marine, des visiteurs chaque année se déplacent de partout au Québec et même d'autres pays, pour venir s'imprégner de la présence mythique notamment des mammifères marins qui s'y retrouvent, dont le béluga, mais aussi le rorqual commun, la baleine bleue et le rorqual à bosse (<https://quebecfrancexpress.com/parc-national-du-saguenay-saint-laurent/>). De petits bateaux gonflables à moteur ainsi que des voiliers fonctionnant à l'énergie éolienne permettent de naviguer en respectant le calme de la région, ainsi que la valeur écosystémique du sanctuaire.

Pourquoi protéger cet endroit en particulier, alors qu'il se situe dans le chemin d'un projet d'exportation de gaz naturel par bateaux, porté par le promoteur du projet de la présente commission?

« La confluence de l'estuaire du Saint-Laurent et du Saguenay, [est là] où se rencontrent les eaux du grand écosystème en provenance des Grands Lacs, du Saguenay et de l'océan Atlantique. C'est une région exceptionnelle du point de vue écologique. Les conditions océaniques se produisant à la confluence du Saguenay favorisent l'éclosion de la vie et la concentration d'espèces situées à la base du réseau alimentaire. »

En effet, « le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent protège une région marine où la diversité animale et végétale est exceptionnelle : des algues microscopiques à la gigantesque baleine bleue, plus de 2000 espèces sauvages y ont été observées. Véritable garde-manger géant, le parc attire chaque année baleines, phoques et oiseaux marins qui parcourent des milliers de kilomètres pour s'y alimenter. Comment expliquer ces migrations?

Les conditions océaniques favorisent l'abondance et la concentration des proies dans le parc marin. Comme la nourriture est inégalement répartie dans les océans, c'est une destination de choix pour les espèces marines migratrices et un habitat propice aux espèces résidentes comme le béluga du Saint-Laurent. » (parcmarin.qc.ca/connaitre/#mandat)

Reconnaissant en 1997 l'importance de protéger cet espace unique de rencontre entre les eaux douces du territoire et salées du territoire adjacent océanique, les gouvernements du Canada et du Québec conjointement fondent, avec l'appui de la population, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

c) le bruit et autres pollutions

Le béluga est une espèce en voie de disparition. Dans la hiérarchie de la priorité devant être accordée à la priorisation des espèces animales et végétales face à des projets de développement, il y a tout d'abord les espèces susceptibles qui sont considérées, puis les vulnérables, et enfin comme dernier échelon, rouge d'importance, les espèces menacées.

Malgré l'espace sanctuaire du parc marin mis en place depuis 23 ans, et compte tenu de l'état de développement avancé du monde impactant la vie marine comme le reste des espaces naturels, les bélugas ne sont plus recensés qu'à 889 individus. Des pressions historiques liées à la chasse commerciale à la baleine pour leur graisse avant l'avènement de l'électricité peuvent expliquer en partie la pression exercée sur l'espèce pour la mener à ce point critique de non retour.

Mais de nos jours, les pressions sont davantage reliées à la pêche commerciale d'autres espèces aquatiques, impactant les mammifères marins pris au piège dans les filets et autres instruments et à la pollution en tout genre (déchets nucléaires, pollution agricole et d'aquaculture, pollution plastique, contamination liée à des opérations de sites miniers passés ou courants, extraction d'hydrocarbures, fuel des bateaux, notamment ceux des navires de croisière, entre autres).

Un documentaire incroyable portant le titre *Sonic Sea* (bande annonce : sonicsea.org/watch-now) vulgarise et explique en détails visuels l'impact des sons émis par l'activité de navigation et d'extraction minière marine sur la santé et le milieu de vie des créatures qui dépendent du son pour leurs choix entiers d'existence. Le chant que nous aimons tant des baleines, qui évolue tout au long de leur vie selon leurs rencontres et unité familiale d'origine, se perd dans la cacophonie destructive des sons d'origine humaine envahissant l'espace de communication et de vie marins.

Le parc marin du Saguenay est un *sanctuaire sonore*. Il permet à des individus d'origine marine de s'éloigner des zones de grande intensité sonore humaine omniprésentes compte tenu des échanges inimaginablement élevés par la navigation commerciale de conteneurs, et compte tenu également des sonars de la navigation militaire. Les spécimens qui visitent le site y trouvent le paradis sur Terre sous eau : de la nourriture en abondance, la beauté des lieux (attestable en plongée sous-marine), ainsi que la paix, tant métaphorique sonore, que d'authentique lieu où la paix entre communautés humaines et individus reconnus en droit comme les cétacés peuvent coexister dans un écosystème de relations qui ne se fondent pas sur l'exploitation, et qui génèrent tout de même le succès économique de la région. En fait, nombreuses sont les personnes humaines qui comme les espèces marines se rendent en fait en ce lieu pour y trouver la paix : leur paix intérieure grâce à leur présence au sein d'un lieu d'une richesse biodiverse et esthétique inouïe, et une pause de leur vie de fou, ancrée elle dans un système économique dictant habituellement le stress de leur vie sans égard à leurs désirs profonds de contemplation, de qualité de vie et de sérénité.

2) POSITION DE SIERRA CLUB QUÉBEC

d) avec égard à ce qui précède

Sierra Club Québec s'oppose à l'installation de l'entreprise détenue par des investisseurs américains GNL sur le fjord du Saguenay, soit une usine de méthanisation et l'exportation subséquente par bateaux du gaz naturel produit.

Les critères de son analyse pour établir ce refus furent les suivants :

- l'analyse législative et éco-sociale qui précède;
- ainsi que les 16 principes de développement durable, tels qu'adoptés par le gouvernement du Québec dans la *Loi sur le développement durable* en 2006. (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1>)

L'article 6 de cette loi mentionne en effet qu'« *afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants* », que nous passerons en revue un à un à la lumière des interventions par différents groupes de la société civile touchant chacun des sujets.

« a) «*santé et qualité de vie*»: les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature »

Avec égard à ce qui précède pour les cétacés, l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (251 signataires) s'est prononcée elle aussi contre le projet, le jugeant nuisible à la santé cette fois humaine. (https://plus.lapresse.ca/screens/92908d83-368d-4056-a682-56f89b623049_7C_o.html)

« b) «équité et solidarité sociales»: les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales »

En suggérant d'investir dans les énergies fossiles en pleine crise climatique, nous croyons que ce projet va à l'encontre d'un souci d'équité tant intergénérationnel, pour l'état de la planète pour les générations futures, ainsi qu'intragénérationnel, par flagrante inconsideration et inéquité pour les communautés du Québec et d'ailleurs dans le monde qui subissent déjà les effets du changement climatique.

En outre, le projet, avec moins de 5% de retombées anticipées en impôts, plutôt que 39,9% si le projet avait été mené par des résidents canadiens, ne respecte pas selon nous et selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), le principe d'éthique et de solidarité sociale.

(https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/FicheCAQ-8-GNL_WEB.pdf)

« c) «protection de l'environnement»: pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement »

Une pétition à l'initiative de Greenpeace Québec signée par plus de 87 000 personnes est d'avis que le problème central de ce projet est qu'il ne respecte pas le principe de protection de l'environnement. Ces signataires affirment que ce projet s'inscrit à l'encontre de ce que signifie une relance « verte » et que, loin d'aider face aux pressions trop intenses dont climatiques exercées sur l'environnement, le projet ajoutera une quantité astronomique de gaz causant l'effet de serre sur la planète, en plus de contribuer aux impacts environnements dans une grande série de territoires et milieux listés.

(<https://www.non-gnl-quebec.com/greenpeace/>)

« d) «efficacité économique»: l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement »

40 économistes et chercheurs en économie sonnent l'alarme sur le projet, tant au niveau du marché du gaz naturel, des retombées en emploi, des rabais d'Hydro-Québec qui seraient consentis, que de la nécessité de réels projets structurants (et non déstructurants) pour les régions.

(https://plus.lapresse.ca/screens/307d7866-a975-4770-a4e0-1053813bf512_7C_o.html ; <https://www.lapresse.ca/actualites/2019-10-15/40-economistes-sonnent-l-alarme-contre-gnl-quebec>)

« e) «*participation et engagement*»: la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique »

300 000 étudiants du Québec sont d'avis que le projet va à l'encontre de l'acceptabilité sociale, et que l'engagement et la participation des citoyens et des groupes montre effectivement une vision concertée du développement, dans ses plans environnemental, social et économique, vision qui va à l'encontre de ce que propose GNL. (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1743093/etudiants-exigent-arret-projet-gnl-quebec-acceptabilite-sociale>)

« f) «*accès au savoir*»: les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable »

Le projet se positionne à l'encontre des activités de transmission du savoir, d'éducation, de sensibilisation du public et de recherche intégrés au territoire du fjord et du parc marin, en détournant ces territoires de ces fins auxquelles il se consacre dans un esprit de durabilité, par l'imposition du projet dans le paysage pour l'usine et à chaque passage pour ce qui est du transport dans le parc.

« g) «*subsidiarité*»: les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés »

Tadoussac a demandé par résolution le 14 septembre 2020 un moratoire sur l'augmentation du transport maritime dans le fjord du Saguenay et des projets de développement associés. (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1735668/tadoussac-mrc-haute-cote-nord-moratoire-saguenay-traffic-maritime-gnl-quebec-beluga>)

« h) «*partenariat et coopération intergouvernementale*»: les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci »

Le projet analysé par la présente commission ne respecte pas ce principe, comme il segmente toute la portion oléoduc devant alimenter l'usine de son analyse d'évaluation des impacts dans la considération de l'autorisation du projet d'usine, et qu'il est indéterminé s'il considérera autrement les impacts à du produit dans son transport vers l'Atlantique et dans ses marchés d'exportation.

(<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/584151/haute-pression-chez-gnl-quebec> ; <https://coalitionfjord.com/2020/01/10/gnl-gazoduql/>)

Nous sommes d'avis que le projet va à l'encontre du principe de partenariat et de collaboration intergouvernementale pour un développement durable, car :

- a) il travaille en silo vis-à-vis de la production et du transport nécessaires pour alimenter l'usine, qui impacte d'autres provinces au pays;
- b) de ce fait, il ne prend à la fois pas en compte les impacts sur les autres régions du Québec par ce projet, telles les coupes de forêts anticipées en Abitibi et les fuites en GES tout au long de l'oléoduc;
- c) il ne prend pas en compte les communautés autochtones résidant sur les territoires de la production et du transport menant à l'usine, et le respect de leur gouvernance distincte issue du principe d'autodétermination de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à laquelle le gouvernement canadien s'est finalement rallié en 2010;
- d) il ne prend pas en compte l'impact du produit dans le calcul énergétique et les objectifs de réduction des GES face au changement climatique dans les pays receveurs.

« i) «*prévention*»: en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source »

127 professeurs, chargés de cours et professionnels de l'Université de Chicoutimi (UQAC) demandent de prévenir à la source les impacts écologiques, économiques, fiscaux et sanitaires connus qui seront causés par le projet, en choisissant une autre direction pour le Québec.

(<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1497712/environnement-gaz-naturel-grands-projets>)

« j) «*précaution*»: lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement»

Des scientifiques de l'UQO, ainsi que le GREMM (le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins), mandaté par le précédent gouvernement à hauteur de 2 millions de dollars dans le cas d'un projet de recherche de stratégie maritime jusqu'en 2023, demandent de concert « *un moratoire sur les projets de développement qui auraient pour conséquence d'augmenter la circulation de navires dans la rivière Saguenay* » afin de prévenir des dommages irréversibles à l'espèce

(<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1730800/moratoire-projets-developpement-traffic-maritime-risques-belugas>).

« k) «*protection du patrimoine culturel*»: le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent »

La préservation du patrimoine culturel est intimement liée à la préservation du patrimoine naturel, diversité culturelle et biologique étant coconstruites et interdépendantes l'une de l'autre. Ce projet met donc en péril la préservation du patrimoine culturel, notamment de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, ainsi que les activités économiques de tourisme et d'aventure en plein air, qui en dépendent.

(https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/13741/Diversite_Culturelle_et_Biodiversite_.pdf ; https://www.sepaq.com/pq/sag/index.dot?language_id=2)

« l) «*préservation de la biodiversité*»: la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens »

&

« m) «*respect de la capacité de support des écosystèmes*»: les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité»

150 scientifiques ont publié une lettre d'opposition claire au projet, et ce dès 2019, écrivant que :

« Le projet GNL Québec constitue également une menace sérieuse pour la biodiversité. En traversant les milieux naturels du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue au fjord du Saguenay, le pipeline Gazoduq fragmenterait l'habitat de 17 espèces vulnérables, menacées ou en voie de disparition. Il croiserait les bassins versants des rivières Harricana, Nottaway, Moose, Outaouais, Saint-Maurice et Saguenay. Enfin, l'exportation du gaz liquéfié exigerait chaque semaine 6 à 8 passages de super-méthaniers dans le fjord. Le bruit sous-marin assourdissant de ces géants des mers mettrait en péril la survie du béluga du Saint-Laurent dans le seul refuge acoustique protégé dont il dispose encore.

Pris dans son ensemble, ce projet viendrait donc altérer encore davantage les écosystèmes terrestres et marins dont dépend la vie sur Terre, alors même que les experts mandatés par l'ONU ont récemment confirmé un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère, érodant « les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier ».

(<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/555880/le-projet-gnl-quebec-doit-etre-rejete>)

« n) «production et consommation responsables»: des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources »

Le projet compte convertir de l'énergie hydroélectrique combiné à du gaz de schiste en gaz naturel. Cela ne constitue pas une solution énergétique responsable. Les barrages hydroélectriques ne sont pas sans impacts, tant en GES qu'en perte de territoires pour les communautés autochtones, les communautés locales, les populations animales et végétales. Le gaz de schiste quant à lui fut un option qui a mobilisé énormément de ressources de groupes et de citoyens québécois, se soldant par un rejet catégorique de cette forme d'énergie au Québec.

Plutôt que de contribuer à réduire notre consommation d'énergie et d'assurer la gestion de notre capacité énergétique dans la province en respect avec les milieux naturels, la population sur qui la charge des infrastructures repose, et le gain potentiel économique que cette richesse représente pour notre société, le présent projet propose de se procurer à rabais notre énergie, de transformer un produit énergétique si polluant de son extraction que celle-ci fut bannie du territoire de la province, puis d'utiliser du fuel à bateau avec impact pour les océans pour transporter cette énergie fossile à l'étranger, où elle sera ensuite brûlée, causant de nouveaux GES. Ceci ne constitue pas une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et optimise l'utilisation des ressources.

« o) «*pollueur payeur*»: les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci »

Le Québec a refusé d'exploiter les gaz de schistes, jugeant cette option trop polluante et nuisible aux communautés locales. Ailleurs au Canada, un choix différent a été fait, de la pollution a été engendrée. Pour qu'elle puisse générer un profit toutefois, le gaz doit être transporté sur une longue distance, avec impacts sur de nombreuses autres provinces, méthanisé dans une usine pour exportation ici, puis retransporté sur une autre géante distance (maritime puis terrestre).

Toutes ces pollutions ne seront pas compensés dans le prix d'achat du produit, ni reversées aux territoires touchés. Certaines atteintes par ailleurs seraient imcompensables, étant irréparables et graves, telles celle faite à l'écosystème et à l'économie du Saguenay, qui se base sur cette 'ressource', et celle à la biodiversité du parc marin Saguenay-Saint-Laurent.

Pour ajouter à cela, GNL ne paierait même pas le vrai coût lié à l'entretien des infrastructures long terme du réseau d'hydroélectricité alimentant son usine hypothétique.

Les pollueurs ne seraient pas payeurs. La société civile et les écosystèmes seraient plutôt économiquement exploités pour compenser les manques à l'équation, dans une vision plus teintée du milieu du 20^e siècle en ses manquements démocratiques, scientifiques et de vision durable que de la réalité complexe et différente à laquelle nous faisons aujourd'hui face.

« p) «*internalisation des coûts*»: la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale. »

La présentation même du projet comme unité fragmentée d'un plus grand projet de développement reflète l'externalisation des impacts intrinsèque à l'approche du promoteur, plutôt que celle contraire entérinée par la Loi sur le développement durable d'internalisation des coûts pour refléter les impacts occasionnés durant l'ensemble du cycle de vie des biens et emplois produits, depuis leur lieu d'extraction jusqu'à celui de leur disposition finale.

e) compte tenu

Compte tenu de la loi sur le développement durable;

Compte tenu de l'opposition forte et consensuelle des acteurs de la société civile du Québec à ce projet;

Compte tenu des principes démocratiques et d'amélioration de nos sociétés devant guider les décisions prises par nos gouvernements, élus comme représentants;

Compte tenu du message clair de l'ONU comme organe suprême de coopération entre les nations pour assurer le futur et la pérennité des peuples sur la Terre, incluant les systèmes vivants dont nous faisons intrinsèquement partie;

Le Sierra Club Québec refuse ce projet et l'orientation qu'il propose pour la province.



Signé à : Montréal, le 22 octobre 2020

Isabelle Sawyer

Co-présidente

Chapitre québécois de la *Sierra Club Canada Foundation* (Sierra Club Québec)